



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4782^e séance

Jeudi 3 juillet 2003, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Arias	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	Mme d'Achon
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. King

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2003/675)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Sergey Lavrov pour les services qu'il a rendus en sa qualité de Président du Conseil pendant le mois de juin. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Lavrov pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2003/675)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de l'Italie, du Japon et de la Serbie-et-Monténégro des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Šahović (Serbie-et-Monténégro) prend place à la table du Conseil; M. Nesho (Albanie), M. Spatafora (Italie) et M. Haraguchi (Japon) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Michael Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo et chef de la Mission

d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Steiner à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2003/675, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de M. Michael Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Comme il s'agit de la dernière séance au cours de laquelle M. Steiner fera un exposé en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, j'aimerais saisir cette occasion pour lui rendre hommage et lui faire nos adieux au nom du Conseil. Je voudrais en particulier lui transmettre la reconnaissance de l'ensemble du Conseil – et la mienne également – pour les efforts constants et inlassables qu'il a déployés au cours de l'année écoulée à la tête de l'une des missions les plus complexes et les plus ambitieuses de l'ONU. Toutes les personnes ici présentes savent que sa tâche n'a pas été des plus aisées, et pourtant, il a réalisé des progrès considérables, ce que nous apprécions. Il y a quatre ans de cela, rares étaient ceux qui auraient imaginé qu'il parviendrait à de tels résultats. Il reste néanmoins beaucoup à faire vu l'importance de cette tâche qui doit aboutir à l'intégration pleine et entière à l'Europe de l'ensemble de la région.

Il ne fait aucun doute que nous regretterons la présence de M. Steiner parmi nous, son dévouement, son intérêt infatigable et son travail inlassable en faveur de l'application de la résolution 1244 (1999). Je crois comprendre que M. Steiner assumera les fonctions de Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, ce qui lui permettra de continuer à faire partie du système des Nations Unies. Je lui souhaite donc un plein succès dans ses nouvelles fonctions, et lui exprime à nouveau

la profonde gratitude et les remerciements du Conseil de sécurité pour les services qu'il a rendus.

Je donne à présent la parole à M. Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

M. Steiner (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, tout particulièrement pour vos paroles chaleureuses. La semaine prochaine, je quitterai le Kosovo. Lorsque j'y suis arrivé il y a un an et demi, il n'y avait pas de Gouvernement malgré le bon déroulement des élections générales. Il y avait encore 153 prisonniers de guerre détenus en Serbie. Un vide juridique et des troubles sévissaient dans le nord de Mitrovica. Plus nombreux étaient les membres des communautés minoritaires qui quittaient le Kosovo que ceux qui y retournaient. Pristina et Belgrade ne communiquaient pas.

Depuis lors, nous avons constitué un Gouvernement pluriethnique. Nous avons ramené les prisonniers. Mitrovica n'est toujours pas une ville européenne normale, mais nous avons installé une administration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans le nord de la ville où il existe aujourd'hui des patrouilles de police régulières. Nous avons inversé les tendances négatives concernant les retours. Et les deux parties ont dit qu'elles étaient prêtes à engager un dialogue direct.

Nous avons avancé dans la mise en place du cadre qui permettra de faire de nouveaux progrès. Ce cadre est incarné dans les huit normes qui constituent les pierres angulaires de toute société démocratique fonctionnelle. Les membres du Conseil ont vu le dernier rapport du Secrétaire général (S/2003/675), qui expose en détail où en est le Kosovo par rapport à ces normes.

Nous avons expliqué ces normes à la télévision, à la radio et lors de tables rondes organisées dans tout le Kosovo et nous avons encouragé le public à les appuyer. Le nouveau coordonnateur de la stratégie de la MINUK présentera à mon successeur un plan visant à continuer à rendre ces huit normes opérationnelles. Le mécanisme de suivi de la Commission européenne affirme que ces normes préparent également la voie à l'adhésion à l'Europe.

Des défis de taille restent à relever. Mais, au vu des nombreux faits que je m'appête à exposer, les fondations nécessaires à la progression future du Kosovo ont désormais été posées.

Examinons les progrès enregistrés par le Kosovo dans le domaine des normes.

Premièrement, s'agissant des institutions démocratiques fonctionnelles, le Gouvernement provisoire et les autres institutions du Kosovo ne sont pas parfaites; Pourtant, elles fonctionnent et sont en phase d'apprentissage. Des Serbes du Kosovo participent aux travaux de l'Assemblée. Dix-huit lois adoptées par l'Assemblée sont désormais entrées en vigueur, et un processus méthodique est en cours pour mener à bien le transfert des responsabilités non réservées au Gouvernement d'ici à la fin de l'année.

Dans le même temps, les institutions provisoires continuent de dépasser les limites de leurs compétences. L'Assemblée ne respecte pas toujours les droits des minorités. Il faut, bien sûr, que nous veillions au respect de la résolution 1244 (1999) et du Cadre constitutionnel.

En ce qui concerne l'état de droit, nous avons mis en place un pouvoir judiciaire multiethnique ainsi qu'une force de police qui compte 5 407 agents, et ce, à partir de rien. La police de la MINUK coopère avec ses homologues de Belgrade, Skopje et Tirana. Face à la criminalité, notre bilan est déjà meilleur que d'aucuns le pensent. Environ 500 meurtres ont été commis entre juin et décembre 1999. Dans 150 cas environ, les victimes étaient serbes. En 2002, le total des meurtres est tombé à 68, dont six à l'encontre de Serbes. C'est la MINUK qui a apporté les éléments de preuve et les témoins nécessaires à la condamnation pour corruption de l'ancien responsable allemand de la société électrique du Kosovo. Ainsi, les habitants du Kosovo ont pu voir que lorsque nous parlons de « zéro tolérance vis-à-vis de la corruption », cela s'applique à tout le monde.

Dotée de nouveaux instruments techniques et juridiques lui permettant de recourir à des mesures détournées, le Bureau de lutte contre la criminalité organisée a reconstitué les structures de la pègre du Kosovo. L'appareil judiciaire a lui aussi agi contre le crime organisé. Des criminels notoires ont été condamnés, tandis que de grands procès sont en cours. Alors qu'il venait d'être inculpé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), un

Albanais du Kosovo très en vue s'est publiquement déclaré prêt à se rendre à La Haye de son plein gré.

Sans vouloir préjuger du résultat, la police fait tout ce qu'elle peut pour mettre la main sur les auteurs de l'odieux triple meurtre qui a été commis contre une famille serbe à Obilic. Tous les dirigeants du Kosovo ont condamné ce crime.

J'en viens maintenant à l'économie. La plupart des Kosovars placent ce domaine au premier rang de leurs préoccupations, et à juste titre. Le chômage atteint un taux de 57 %. Toutefois, nous avons jeté les bases d'une économie durable pour l'avenir. L'euro garantit la stabilité monétaire. Son introduction a été un immense succès, qui nous a permis de mettre en place un système bancaire efficace. Un milliard de marks auparavant conservés dans les bas de laine reposent désormais dans les banques, soit 500 millions d'euros disponibles pour l'octroi de prêts.

Le Kosovo dispose d'un budget équilibré qui repose sur un service efficace de collecte des recettes. Il existe un cadre juridique moderne pour protéger les investissements et favoriser l'économie de marché, avec des lois sur tout : des contrats à la faillite. Point crucial, nous avons enclenché le processus de privatisation avec le lancement d'appels d'offre pour les premières sociétés collectives.

Mais ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de la confiance des investisseurs. Cela ne sera possible que si la société fonctionne et repose sur l'état de droit. D'où les normes.

En ce qui concerne la multiethnicité et les retours, à ce jour, nous avons recensé 7 000 retours de personnes déplacées. Il y en a eu environ 1 100 depuis mars de cette année. C'est vrai, ce chiffre reste trop faible. Toutefois, les principes directeurs relatifs au rapatriement des Serbes du Kosovo, fondés sur une approche décentralisée, sont désormais appliqués.

La situation tend à s'améliorer sur le plan de la multiethnicité. Les membres des communautés minoritaires constituent 15 % du Service de police du Kosovo – ce qui résulte d'une discrimination positive. La moitié des tout derniers lauréats de l'École de police sont des Serbes du Kosovo. On peut entendre parler serbe dans les rues de Pristina et de Prizren. La nuit du solstice d'été, des centaines de jeunes originaires des deux rives du fleuve qui traverse

Mitrovica ont participé à une fête techno sur le célèbre pont de la ville.

Et pourtant, il reste encore beaucoup à faire pour que le Kosovo devienne une société véritablement multiethnique. La lenteur des retours et de l'intégration demeure notre plus grand échec. Je suis donc heureux de pouvoir annoncer la publication, hier à Pristina, d'une lettre ouverte en albanais, en serbe et en anglais, signée par tous les dirigeants du Kosovo qui ne sont pas Serbes. Il s'agit d'un appel en faveur du retour immédiat au Kosovo des réfugiés et personnes déplacées se trouvant en Serbie, au Monténégro et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Je cite :

« L'heure est venue pour vous de rentrer. ... Nous ne vous 'invitons' pas à rentrer chez vous parce que le Kosovo est votre patrie et parce que vous avez le droit d'y vivre en paix. Le Kosovo est votre patrie, tout comme il est la nôtre; nous voulons que vous reveniez vivre en paix avec nous pour voisins, dans un esprit de respect mutuel. Il est vraiment temps de tirer un trait sur le passé et d'aller de l'avant.

Nous sommes prêts et disposés à satisfaire vos besoins en matière de santé, de services publics et d'éducation, sur un pied d'égalité avec tous les autres habitants du Kosovo. Nous ne pouvons pas vous offrir davantage, mais ce que nous pouvons vous offrir, c'est avec sincérité que nous l'offrons. »

Voilà précisément le type d'engagement concret que nous nous efforçons d'obtenir de la part des dirigeants pour rassurer les personnes déplacées. Le Kosovo n'appartient ni aux Albanais ni aux Serbes, ni à aucun autre groupe ethnique – le Kosovo appartient à tous ses habitants. Il faut que cela soit intériorisé, car cela est primordial pour l'avenir du Kosovo.

Je parlerai des forces centrifuges, car, en dépit des progrès accomplis, les discours sont de plus en plus hostiles. Les deux parties prennent position sur le futur statut.

À Pristina, les Albanais du Kosovo tentent d'empiéter sur les pouvoirs réservés. Et ils continuent de faire pression en faveur d'une indépendance immédiate. Belgrade soutient toujours les structures parallèles avec de l'argent caché sous les sièges de voiture et continue de faire obstacle à la liberté de circulation en refusant de reconnaître les plaques

d'immatriculation de l'ONU pour le Kosovo. D'aucuns dressent sciemment un sombre tableau de la situation au Kosovo, décourageant ainsi les retours.

Les dirigeants des deux bords ont besoin de favoriser la confiance. Si les dirigeants ne font pas avancer leurs élus, ils les font reculer. Pour notre part, nous devons garder le cap – non pas en dépit des critiques émises de part et d'autre, mais précisément à cause d'elles.

En nous concentrant sur le chemin à parcourir, nous avons accompli bien des choses s'agissant de l'avenir du Kosovo au sein de l'Europe. Cependant, un point sur lequel, pendant longtemps, nous n'avons pas pu avancer, est l'établissement d'un dialogue direct avec Belgrade au sujet des questions pratiques.

Thessalonique a changé cela. J'avais trois objectifs au Sommet UE-Balkans occidentaux : premièrement, faire un pas en avant vers l'UE; deuxièmement, conduire une délégation multiethnique; et troisièmement, établir un dialogue direct entre Pristina et Belgrade autour des questions pratiques, le septième critère de référence. Alors, quels sont les résultats?

Premièrement, selon les propres termes du Président de la Commission européenne, M. Prodi, l'intégration des Balkans, y compris du Kosovo, dans l'Union européenne « est désormais irréversible ». Deuxièmement, ma délégation était multiethnique. Troisièmement, un dialogue direct sur les questions pratiques a été noué – ce même dialogue qui avait été demandé par la mission du Conseil de sécurité à l'issue de son séjour au Kosovo en décembre dernier. Malgré tout ce qui est dit, le dialogue va maintenant avoir lieu.

Ce que la MINUK fait au Kosovo est quelque chose de nouveau et nous continuons encore d'apprendre. La Bosnie, l'Afghanistan et l'Iraq sont autant d'exemples de la difficulté qu'il y a à remporter, aussi, la partie de la paix, à édifier des institutions qui fonctionnent et à relancer l'économie. Le Kosovo, de surcroît, est handicapé par son statut politique non réglé. Cela fait actuellement surface et cela ne devrait surprendre personne.

Ce qui est plus surprenant, en revanche, c'est de voir tout le chemin parcouru et les distances couvertes par ceux qui nous ont aidés à en arriver là. La MINUK est composée d'hommes et de femmes de 119 pays. La KFOR, dont la contribution à la stabilisation et à la

sécurisation du territoire est essentielle pour notre travail, fait appel quant à elle à des forces de 37 pays différents. J'en profite pour remercier le contingent russe, qui s'apprête à partir, de ses quatre ans de bons et loyaux services.

Le Kosovo s'achemine à présent vers l'application des normes qui définiront sa place en Europe. Qui aurait pu imaginer, il y a un an et demi, que l'Union européenne dirait que le Kosovo est destiné à faire partie de l'Union? Qui aurait pensé que le Président, le Premier Ministre et le Coordonnateur interministériel pour les retours, un Serbe kosovar, auraient été reçus ensemble comme membres de la délégation de la MINUK à un sommet de l'Union?

Qui aurait pensé que le Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine inviterait le Président Rugova à faire partie de la délégation de la MINUK en visite à Skopje? Qui aurait cru que nous pourrions mettre Pristina sur la voie d'un dialogue direct avec Belgrade?

Qui aurait imaginé, il y a un an et demi, que tous les dirigeants de la communauté majoritaire au Kosovo exhorteraient officiellement toutes les personnes déplacées à retourner immédiatement au Kosovo?

Mon successeur va hériter de nombreux problèmes. Il ou elle va hériter aussi de l'équipe dévouée et talentueuse que j'ai eu le plaisir et le privilège de diriger pour cette mission des Nations Unies tout à fait hors du commun, où j'ai eu l'honneur de servir le peuple kosovar. Le prochain Représentant spécial du Secrétaire général et tout le personnel de la MINUK continueront d'avoir besoin de l'appui du Conseil. D'ici là, je laisse la mission entre les mains compétentes de Charles Brayshaw.

Il reste beaucoup à faire pour mener à bien la transition du Kosovo vers une société dans laquelle toutes les populations puissent vivre en sécurité et dans la dignité. Mais avec l'aide de milliers d'hommes et de femmes de toutes les communautés du Kosovo et de la plupart des pays du monde, je laisse derrière moi des fondements solides.

Après l'oppression, l'humiliation et la tragédie de 1999, le Kosovo s'est engagé dans la construction d'une société libérée, fonctionnelle et démocratique. La participation de tous n'est pas encore une réalité. Le rêve n'est pas encore concrétisé, mais les bases en sont déjà jetées.

M. Raytchev (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance du Conseil sur la situation au Kosovo. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Michael Steiner, de son exposé complet. Nous lui savons gré du travail qu'il a accompli pour la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

La Bulgarie, en tant que pays associé à l'Union européenne, souscrit à la déclaration que va faire tout à l'heure l'Italie au nom de l'Union. J'y ajouterai seulement quelques brefs commentaires en ma qualité de représentant de mon pays.

Le rapport du Secrétaire général daté du 26 juin 2003 est un bilan exact des résultats des efforts de la communauté internationale et des facteurs politiques constructifs existant au Kosovo et qui permettront de normaliser la situation dans la région, quatre ans après l'adoption de la résolution 1244 (1999).

La Bulgarie appuie pleinement le processus de transfert de la MINUK aux institutions provisoires autonomes des responsabilités décrites au chapitre 5 du Cadre constitutionnel, ainsi que le rôle du Conseil de transition. Nous sommes convaincus que le travail du Conseil s'effectuera selon le plan prévu, qui doit contribuer à la mise en oeuvre du concept des « normes avant le statut », sur la base des critères de référence.

Nous considérons, par conséquent, que la mise au point et l'application d'un plan réalisable, transparent et acceptable par toutes les parties sont capitales pour le succès du processus.

À notre sens, la mise en place au Kosovo d'une administration et d'institutions centrales et locales fonctionnant efficacement est capitale pour l'exécution des responsabilités transférées au titre du chapitre 5. Ce processus, par conséquent, devrait être accéléré. Faute d'une administration de composition multiethnique et d'institutions fonctionnelles, le processus de transfert pourrait se trouver ralenti, avec toutes les conséquences que cela implique.

La Bulgarie est préoccupée de la poursuite de la violence interethnique et de l'intolérance persistante, qui entravent le processus de réconciliation entre les différentes communautés ethniques et le retour des

réfugiés et des personnes déplacées dans leurs régions d'origine.

À cet égard, nous estimons que la communauté internationale devrait signifier catégoriquement à tous les habitants du territoire, quels que soient leur statut ou leur rang dans la société, que de tels comportements, ou que l'incitation à de tels comportements, sont absolument inacceptables.

Nous appuyons les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre le crime organisé et le trafic d'êtres humains. Nous nous félicitons de ce que Belgrade et Pristina se soient déclarées prêtes à s'acheminer vers un dialogue direct et sérieux, avec l'aide décisive de la communauté internationale. Ce dialogue devrait en effet permettre d'accélérer le processus et de trouver des solutions acceptables par tous, et positives pour la région dans son ensemble.

La Bulgarie considère qu'au cours de la période à venir, les efforts de la communauté internationale et des intervenants locaux au Kosovo devront être axés sur la réalisation de progrès concrets afin de normaliser la situation dans la région, sur la base du précepte « les normes avant le statut » et de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

Pour terminer, je voudrais une fois de plus dire notre profonde gratitude à Michael Steiner pour sa contribution à l'action de l'ONU au Kosovo et aux progrès accomplis jusqu'à présent. Nous lui souhaitons plein succès dans toutes ses futures entreprises. Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel de la MINUK, pour le dévouement et le professionnalisme dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.

M. Diallo (Guinée) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil et vous assurer de notre plein soutien. C'est aussi l'occasion pour moi de remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Lavrov, et ses collaborateurs, pour le travail remarquable accompli au cours de la présidence russe.

Permettez-moi également de remercier M. Michael Steiner de sa communication et de lui rendre un hommage mérité pour les résultats obtenus à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

À la lumière du rapport qui nous est soumis, ma délégation note avec satisfaction les progrès réalisés dans le fonctionnement des institutions démocratiques, notamment dans le cadre du transfert, par la MINUK, des pouvoirs aux institutions provisoires, de la création du Conseil de transition et des travaux de l'Assemblée du Kosovo.

Nous nous réjouissons de la collaboration entre les institutions provisoires d'une part et, d'autre part, entre celles-ci et la MINUK. Nous les exhortons à contribuer davantage à la réconciliation en évitant d'entreprendre toute action susceptible d'approfondir les divisions. Nous encourageons le Conseil de l'Europe dans l'élaboration du plan de réforme de l'autonomie locale et lançons un appel aux autorités kosovares pour que le plan de représentation proportionnelle des communautés soit mis en application.

Tout en prenant bonne note des efforts en cours pour la mise en place d'un État de droit, dont la baisse de la criminalité en est une illustration, nous estimons que le renforcement des capacités en matière de sécurité et de justice doit se poursuivre. À cet égard, il convient de saluer le renforcement des relations de travail entre le service de police de la MINUK et ses homologues serbes, conformément au Protocole sur la coopération policière, signé le 31 mai 2002. C'est aussi le lieu de se féliciter de la coopération avec l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Albanie en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

S'agissant de la libre circulation, ma délégation, tout en appréciant les initiatives déjà entreprises, voudrait souligner la nécessité de l'instauration d'une psychologie d'acceptation mutuelle des différentes communautés. Ma délégation, qui relève avec satisfaction les retours sans cesse croissants des minorités, dont le nombre, à ce stade de l'année, est supérieur au total enregistré en 2002, reste persuadée de l'importance de l'amplification et de la coordination de ce processus. L'appel, lancé hier par les dirigeants du Kosovo, comme l'a signalé tout à l'heure M. Michael Steiner, constitue un motif d'espoir. Pour ce faire, une plus grande implication des responsables centraux, en vue du parachèvement de cet élan, est indispensable.

Par ailleurs, il nous plaît de constater l'adoption de mesures économiques porteuses d'espoir, qui méritent cependant d'être poursuivies, en prenant en

compte l'intérêt de tous les Kosovars ainsi que les objectifs de stabilisation de la région.

Sur le plan des droits de propriété, nous sommes d'avis que des dispositions vigoureuses doivent être prises pour mettre fin aux occupations illégales.

Ma délégation, qui a toujours prôné l'établissement d'un dialogue direct entre Belgrade et Pristina, se félicite de l'amorce de contacts au niveau opérationnel. Elle fonde l'espoir que la création du Bureau des Nations Unies à Belgrade contribuera à promouvoir ce dialogue au plus haut niveau.

Face aux graves soupçons qui pèsent sur certains membres du Corps de protection du Kosovo, qui seraient impliqués dans des activités terroristes, illégales et criminelles, ma délégation attend avec intérêt les résultats des enquêtes en cours. En outre, elle appuie le processus d'intégration des minorités dans ce Corps.

Aussi, la stratégie de réduction des effectifs, envisagée par la MINUK, mérite de retenir notre attention.

Pour terminer, ma délégation, tout en souscrivant aux observations formulées par le Secrétaire général, voudrait souligner que l'édification d'un Kosovo meilleur, bien que tributaire de l'apport de la communauté internationale, dépend en définitive de la détermination et du degré d'engagement des Kosovars eux-mêmes.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, n'ayant pas pris la parole hier, je voudrais vous souhaiter plein succès pour votre présidence durant ce mois, et remercier l'Ambassadeur Lavrov et toute son équipe pour la façon dont il a dirigé notre Conseil le mois dernier.

Je voudrais également m'associer à la déclaration qui sera faite par la présidence italienne de l'Union européenne.

Je voudrais remercier M. Michael Steiner pour son dernier exposé au Conseil de sécurité sur le Kosovo en qualité de Représentant spécial du Secrétaire général. Je pense que son départ nous donne l'occasion de faire le bilan de la situation et des acquis au Kosovo. En fait, en évaluant les 18 derniers mois écoulés, nous notons que le Kosovo a fait des progrès remarquables, progrès que nous avons parfois tendance à perdre de vue du fait des problèmes quotidiens.

Lorsque Michael Steiner est arrivé à Pristina, il a du faire face à une situation où, trois mois après les élections parlementaires, les politiciens n'arrivaient pas à mettre en place un gouvernement de coalition. Grâce à sa détermination bien connue, Michael Steiner s'est impliqué, a facilité la formation d'un gouvernement, lancé la mise en place d'institutions, assuré le retour des derniers prisonniers politiques de Serbie, mis en place la série de critères de référence et créé la politique de « normes avant le statut », qui demeure le principe politique directeur pour le moment.

Aujourd'hui, les institutions nécessaires à une autonomie substantielle, y compris les systèmes de justice et de police, sont en place. Mais plusieurs questions restent non réglées. Nombre de problèmes actuels sont dus à une absence réelle et troublante de maturité politique, de conduite démocratique, de compromis et de respect des minorités de la part de la société locale et de représentants politiques. L'on pourrait tenir pour responsable de ces échecs la Mission d'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, mais l'on ne pourra jamais lui reprocher une absence de bonne foi dans la création d'un Kosovo multiethnique et démocratique. Le Kosovo serait beaucoup plus avancé s'il n'y avait pas une classe politique qui ne pense qu'à ses propres intérêts, en ignorant les aspirations et intérêts communs des citoyens ordinaires.

Il est fondamental que les institutions provisoires du Kosovo répondent aux critères de référence fixés par le Représentant spécial et qu'elles développent une législation et des politiques pour tous les Kosovars afin de promouvoir l'économie et le développement de politiques sociales, en mettant l'accent sur la situation des minorités du Kosovo.

Cette semaine, et comme l'a mentionné Michael Steiner, il y a eu un signe politique prometteur – l'appel sans précédent des dirigeants non serbes du Kosovo, lancé aux personnes déplacées, dans une lettre ouverte aux résidents déplacés du Kosovo en Serbie, au Monténégro et en Macédoine. Cet appel nous semble être un signe de responsabilité et de maturité politiques. Nous considérons la confirmation du Kosovo comme foyer légitime pour les personnes déplacées comme un engagement contraignant et nous espérons que cet appel deviendra un jalon dans le domaine des retours et de l'intégration.

Quels sont les prochaines mesures dans l'immédiat? Nous demandons à Belgrade et Pristina de commencer un dialogue direct sur les questions concrètes, si possible avant la pause de l'été. Le lancement du dialogue devrait conduire à un processus de discussions parallèles diverses au niveau des experts, et ce dialogue ne doit pas être retardé.

Il n'existe pas de voie facile pour réaliser les critères de référence d'une société moderne aux fins de l'intégration européenne. Le Kosovo devra faire face à un processus difficile de nouvelles réformes et transformations. Michael Steiner n'a épargné aucun effort pour faire avancer le processus; son successeur agira de même, et nous espérons qu'il sera nommé bientôt.

Pour terminer, je voudrais de nouveau remercier M. Steiner de sa mission et du travail remarquable qu'il a accompli.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier, ainsi que les autres délégations, pour les paroles chaleureuses adressées à l'Ambassadeur Lavrov à la suite de la présidence russe des travaux du Conseil de sécurité, le mois dernier. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à la délégation espagnole, plein succès durant votre présidence du Conseil durant le mois de juillet.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et le chef de la Mission, M. Steiner, pour son exposé complet sur la situation dans la région. Ses évaluations correspondent largement à notre avis sur les processus en cours dans la région, avis que nous avons précisé en détail durant l'examen global de la situation au Kosovo, lors de la réunion du 10 juin du Conseil de sécurité.

Nous avons alors noté et nous réaffirmons aujourd'hui que durant les quatre années écoulées depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999), des efforts et des progrès considérables ont été faits en vue d'un règlement. Nous prenons note de la contribution majeure à ce processus, apportée par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner.

Dans le même temps, nous partageons pleinement les préoccupations, exprimées dans le rapport du Secrétaire général (S/2003/675) et dans l'exposé de

M. Steiner, selon lesquelles, en dépit des progrès réalisés pour réaliser une autonomie substantielle et une véritable auto-administration du Kosovo, comme le prévoit la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, de grandes difficultés demeurent. Parmi elles, on compte les problèmes sérieux s'agissant de garantir la bonne représentation des minorités, et avant tout de la minorité serbe, dans les structures des institutions d'autonomie provisoires régionales.

Malgré la baisse générale du taux de criminalité, des incidents graves et violents ont toujours lieu, notamment des incidents à caractère ethnique. C'est ainsi que l'on n'a toujours pas pu établir l'identité des individus responsables de l'assassinat brutal d'une famille serbe à Obilic, le 4 juin, ni par conséquent les traduire en justice. Il convient de noter que même les progrès limités enregistrés en ce qui concerne la situation des minorités et l'appui au processus de retour dans la région des réfugiés non albanais, qui sont évoqués dans le rapport et dans l'exposé de M. Steiner, n'ont pu être obtenus dans une large mesure que grâce aux pressions constantes exercées par la communauté internationale sur les institutions d'autonomie régionales.

Les dirigeants politiques albanais n'ont toujours pas fait preuve des initiatives que nous sommes tous en droit d'attendre d'eux. En fait, nous continuons de voir, qu'en dépit de leur attachement proclamé à la multiethnicité, les institutions d'autonomie régionales ignorent dans les faits les intérêts des minorités. À l'instar des autres membres du Conseil de sécurité, nous sommes convaincus que, sans une amélioration considérable de la situation concernant ces questions, la réalisation du rêve d'édifier une société multiethnique au Kosovo continuera d'être reportée, entretenant ainsi les aspirations sans fondement des forces extrémistes encore présentes dans la région et créant un terrain propice à la poursuite de la violence.

Nous remercions M. Steiner de son évaluation des activités du contingent militaire russe parmi les forces présentes au Kosovo. Dans le même temps, nous devons faire remarquer, à regret, le rôle destructeur joué par certains mass médias du Kosovo dans l'instauration d'une atmosphère d'intolérance et de dénigrement dans la région à l'égard, entre autres, de ceux qui en réalité y promeuvent le retour à la vie normale. Plusieurs journaux de langue albanaise ont essayé récemment de lancer une campagne antirusse

qui a coïncidé avec le retrait de notre contingent militaire du territoire du Kosovo.

À cet égard, nous appuyons la création dans la région d'une commission des médias indépendante et temporaire destinée à régler les activités des mass médias. En fait, nous pensons que le Représentant spécial du Secrétaire général pourrait jouer un rôle actif dans ce domaine. Bien entendu, nous ne parlons pas ici de censure, mais simplement de la possibilité d'influencer les processus politiques de la société afin de garantir une mise en oeuvre plus réussie de la résolution 1244 (1999) et la création des conditions propices à la réalisation des objectifs du règlement de la question du Kosovo.

Nous appelons la MINUK à jouer un rôle plus actif et plus constant pour contrecarrer la montée de tendances radicales dans la région et pour y affirmer la primauté du droit sur place. L'absence de progrès dans ces domaines a entraîné des retards sérieux dans l'établissement d'un dialogue de fond entre Belgrade et Pristina.

Par ailleurs, nous notons comme un résultat positif les informations récentes selon lesquelles les représentants serbes et kosovars sont sur le point d'entamer un dialogue sur des questions pratiques spécifiques. Nous réaffirmons notre appui au concept des « normes avant le statut », dont M. Steiner est un fervent partisan. Le processus de transfert des compétences non réservées aux institutions provisoires d'autonomie régionales doit être mené dans le strict respect de la résolution 1244 (1999), et son rythme doit être dicté par l'efficacité du travail des institutions provisoires dans les domaines pour lesquels elles ont déjà les compétences nécessaires. À cet égard, nous estimons que la MINUK doit continuer d'adopter une position ferme afin d'empêcher les Albanais extrémistes de tenter de se servir des institutions provisoires d'autonomie pour réaliser leurs propres objectifs politiques et pour transformer le Kosovo en une entité quasi étatique indépendante.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux félicitations exprimées dans le rapport du Secrétaire général et dans votre présentation au début de la séance d'aujourd'hui, à M. Steiner et lui exprimer notre reconnaissance pour sa contribution aux efforts de l'Organisation des Nations Unies en vue de parvenir à un règlement de la situation au Kosovo.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, nos meilleurs vœux et vous exprimer toute notre confiance pour la présidence que vous entamez. Nos remerciements vont également à l'Ambassadeur Lavrov et à son équipe pour l'excellent travail qu'ils ont accompli à la tête des travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

Je voudrais remercier M. Michael Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé sur la situation au Kosovo. Nous apprécions tout particulièrement les efforts et le professionnalisme dont ont fait preuve M. Steiner et son équipe durant son mandat à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), Mission à laquelle le Chili a l'honneur de participer. Nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général (S/2003/675) et écouté M. Steiner, nous voudrions saluer les progrès importants accomplis sur la voie d'une autonomie substantielle au cours de la période considérée. Sur le plan institutionnel, il convient de noter le transfert progressif des compétences non réservées, conformément au chapitre 5 du Cadre constitutionnel, et le travail du Conseil de transition. Il convient aussi de souligner l'augmentation, certes faible, du nombre moyen des décisions politiques adoptées chaque mois par le Gouvernement du Kosovo par rapport au premier trimestre 2003, l'augmentation sensible des décisions politiques ayant des implications juridiques et les progrès enregistrés dans la promulgation des lois avec un appui large. En outre, nous nous félicitons de la création par le Gouvernement d'une Commission de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Malgré notre appui au travail de la MINUK, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre grande inquiétude face aux incidents violents et aux crimes dont sont victimes les minorités, tels, par exemple, les assassinats horribles commis à Obilic le 4 juin. Toutes les manifestations de violence, de harcèlement et de discrimination à caractère ethnique contreviennent à l'objectif de parvenir à un Kosovo multiethnique et violent l'esprit de la résolution 1244 (1999). Nous apprécions les mesures prises par la MINUK pour retrouver les auteurs de ces crimes et les traduire en justice.

En outre, sans un retour significatif et durable des personnes déplacées et des réfugiés – et nous nous félicitons des progrès enregistrés dans ce domaine – il sera impossible d'édifier une société multiethnique et démocratique au Kosovo, capable d'intégrer tous ses habitants. Nous n'appuyons pas non plus la politisation du processus de recrutement des fonctionnaires dans les municipalités ni l'existence de structures locales parallèles, qui violent les dispositions de la résolution 1244 (1999).

Tout doit être mis en oeuvre pour surmonter les difficultés qui continuent de nuire à la liberté de mouvement, en particulier pour la communauté serbe du Kosovo. De plus, nous ne devons épargner aucun effort pour traduire en justice les responsables d'actes tels que l'explosion survenue le 12 avril sur le pont ferroviaire de Zvečan.

L'avenir nous réserve d'autres défis. L'un d'entre eux, par exemple, sera de maintenir et d'augmenter le niveau d'efficacité des fonctionnaires du Kosovo compte tenu de la diminution du nombre des fonctionnaires internationaux présents au Kosovo.

Pour terminer, nous souscrivons à l'appel que d'autres membres du Conseil ont adressé aux parties pour qu'elles intensifient le dialogue, car sans un dialogue constructif entre Belgrade et Pristina ou entre la MINUK et l'Assemblée du Kosovo, il y aura peu de chances d'obtenir des résultats concrets et tangibles et de réaliser les défis majeurs. Pire encore, l'absence d'un tel dialogue pourrait porter atteinte au plus important de tous les objectifs, à savoir que tous les habitants du Kosovo puissent vivre dans leur patrie, dans la dignité, la liberté et la sécurité.

Mme d'Achon (France) : La présidence italienne de l'Union européenne s'exprimera ultérieurement au cours de la présente séance au nom de l'ensemble de ses partenaires

Je souhaiterais donc simplement après la déclaration que vous avez prononcée, Monsieur le Président, remercier à nouveau chaleureusement M. Michael Steiner pour le dernier exposé qu'il nous a fait ce matin, mais aussi, et surtout, pour l'ensemble de son action comme Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. Nous sommes convaincus que grâce à son impulsion et à sa conduite déterminée de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la communauté internationale aura sensiblement progressé vers l'objectif de créer

dans un environnement sûr une société véritablement pluriethnique, démocratique et tolérante au Kosovo, permettant la pleine mise en oeuvre des objectifs de la résolution 1244 (1999). L'approche et la méthode développées en particulier par M. Steiner avec la définition de normes et de repères – les fameux « benchmarks » - à atteindre par l'ensemble des acteurs au Kosovo méritent particulièrement d'être saluées.

Des résultats très concrets ont été obtenus, notamment dans la mise en place d'institutions locales d'autonomie provisoire, le transfert progressif de compétences au profit de ces dernières, le respect de l'état de droit, la liberté de mouvement et le développement économique. Tous ces résultats doivent être préservés, et les efforts poursuivis avec détermination. Les institutions d'autonomie provisoire ont, selon nous, une responsabilité toute particulière pour établir un climat propice à la réalisation des objectifs de la communauté internationale au bénéfice de tous les habitants du Kosovo.

La garantie des droits des minorités et l'instauration d'un dialogue direct entre Pristina et Belgrade sur les questions pratiques d'intérêt commun méritent une attention toute particulière. C'est à cette condition que les transferts de compétences non réservés auront des effets positifs durables et que, dans un contexte que nous espérons apaisé, la question du statut pourra véritablement commencer à être traitée.

M. Pujalte (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis certain que l'esprit espagnol mènera nos travaux à bon port. Je remercie de même l'Ambassadeur Lavrov et toute son équipe de travail du bon déroulement et des efforts déployés dans la conduite des travaux durant le mois de juin.

S'agissant de la question qui nous préoccupe aujourd'hui, je voudrais remercier M. Michael Steiner de sa présentation du rapport (S/2003/675) et des renseignements fournis aujourd'hui qui s'avèrent fort intéressants. Je voudrais simplement revenir sur quelques éléments qui revêtent une grande importance pour ma délégation.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le Mexique appuie le processus de transfert des responsabilités additionnelles au Gouvernement autonome provisoire du Kosovo. Ce processus doit être mené graduellement et en tenant dûment compte de la

capacité des institutions provisoires à les exercer. Il est également fondamental que ceci s'effectue conformément à la résolution 1244 (1999) et au Cadre constitutionnel.

Les institutions provisoires doivent être mises en place sur la base du principe de la pluriethnicité et de la culture de tolérance entre les communautés. Les dirigeants politiques et les représentants élus de tous les Kosovars, tant de la majorité albanaise que des minorités, doivent assumer une responsabilité particulière en contribuant à faire du Kosovo une société démocratique, multiethnique et tolérante – une société qui soit fondée sur l'état de droit. Cela signifie que les représentants élus de la majorité albanaise, tant dans les institutions provisoires du Gouvernement autonome et de l'Assemblée du Kosovo que dans les instances municipales, doivent condamner énergiquement et sans hésitation tout acte de violence ou crime à motivation ethnique. De même, ils doivent cesser d'encourager des initiatives à caractère juridique qui excèdent les compétences dévolues aux institutions provisoires, en particulier toute initiative contraire à la réconciliation, comme ce fut le cas de la résolution sur « les valeurs guerrières » adoptée le 15 mai dernier.

De même, les représentants des minorités, en particulier les Serbes, doivent participer constamment et plus activement aux institutions provisoires. À cet égard, il importe qu'ils participent aux réunions du Conseil de transition.

Le retour durable des personnes déplacées est une autre question à laquelle ma délégation attache une grande importance. Nous nous félicitons de ce qu'au cours des cinq premiers mois de 2003, le nombre des personnes déplacées appartenant à des minorités qui sont retournées au Kosovo a été supérieur au total des retours de l'an dernier. Nous savons toutefois que ce chiffre reste très réduit comparativement aux milliers de personnes déplacées qui demeurent hors du Kosovo, notamment les Serbes. Nous avons donc appris avec satisfaction l'information fournie par M. Steiner aujourd'hui concernant l'appel lancé publiquement hier à Pristina en faveur du retour de tous les réfugiés et personnes déplacées au Kosovo. C'est ce type de mesures qui est absolument nécessaire actuellement.

L'autre élément tout aussi important pour assurer le retour des personnes déplacées est la sécurité. Le manque de sécurité, ou tout au moins la perception que l'on a, à cet égard, conjuguée au manque de liberté de

mouvement, continue d'entraver gravement le retour des personnes déplacées et d'empêcher ces minorités de retrouver une vie normale au Kosovo. L'assassinat de la famille Stolic dans la localité d'Obilic alimente cette perception d'insécurité. Ma délégation espère vivement que l'enquête sur cette affaire aboutira et que ce crime ne restera pas impuni.

Comme le rapport qui vient de nous être présenté l'indique, le facteur économique est une autre condition essentielle au retour durable d'un plus grand nombre de personnes déplacées. Il importe donc que les institutions provisoires appuient le processus de retour par des moyens financiers concrets, prélevés à partir du budget consolidé du Kosovo.

Ma délégation accorde une grande importance à la participation des femmes aux processus politiques et aux structures gouvernementales. Nous prenons donc note avec satisfaction de la création d'un groupe de travail interministériel sur l'égalité entre les sexes au Kosovo. Nous nous félicitons également du haut niveau de participation des femmes aux institutions centrales du Gouvernement autonome. Il importe que cette tendance se reflète à tous les niveaux et que la participation des femmes soit une réalité dans toutes les communautés.

S'agissant de la relation entre Belgrade et Pristina, nous avons pris note de l'intention des deux parties d'ouvrir bientôt le dialogue sur les questions pratiques, comme cela a été convenu lors du Sommet de Thessalonique. Ce dialogue est tout à fait essentiel pour le processus politique au Kosovo. Nous espérons qu'il ne sera plus retardé.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous aimerions obtenir davantage d'informations sur le processus de privatisation, étant donné les implications juridiques que pourrait avoir le règlement sur la transformation du droit d'utilisation des biens immeubles en propriété collective.

J'aimerais rappeler l'appui de mon gouvernement au principe « les normes avant le statut » comme voie unique pour veiller à ce que le Kosovo devienne une société démocratique, multiethnique et tolérante qui soit fondée sur l'état de droit.

Nous réaffirmons notre appui et notre reconnaissance au personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour son professionnalisme et son

dévouement. La Mission mexicaine remercie tout particulièrement M. Steiner de la tâche qu'il a accomplie à la tête de la Mission et lui souhaite un plein succès dans la prochaine étape de sa carrière professionnelle.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Mexique des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. King (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration de l'Union européenne que fera sous peu l'Ambassadeur d'Italie. Nous nous félicitons de cette occasion de redire notre appui à la résolution 1244 (1999) du Conseil, base de la politique de la communauté internationale au Kosovo.

Le Kosovo a parcouru beaucoup de chemin depuis l'adoption de cette résolution en 1999. Il faut rendre hommage à M. Steiner pour le travail qu'il a accompli au cours des 18 mois écoulés, et nous le remercions d'avoir posé les solides fondations nécessaires à l'édification d'un avenir fructueux pour le Kosovo. Nous avons été informés ce matin de l'évolution de la situation et de ce qui a été accompli. Mais nous voudrions surtout appeler l'attention sur l'initiative politique de M. Steiner des normes avant le statut, qui a sous-tendu les efforts récents de la communauté internationale. Le Royaume-Uni appuie fermement cette politique et continue d'estimer qu'il faut poursuivre la tâche consistant à rendre les critères opérationnels.

Du travail reste à faire, on nous l'a dit. La communauté internationale doit veiller à ce que les habitants du Kosovo et les autorités, tant à Pristina qu'à Belgrade, coopèrent à l'édification d'un avenir productif – un avenir qui soit le reflet des principes démocratiques de tolérance et de sécurité pour tous. La communauté internationale accordera tout l'appui possible, mais c'est aux habitants de la région qu'il incombe de faire de sérieux efforts pour atteindre ces objectifs. À cet égard, le Royaume-Uni se félicite tout particulièrement de la lettre ouverte, citée plus tôt par M. Steiner, adressée aux habitants déplacés du Kosovo et appelant ceux qui ne sont pas encore rentrés à le faire et à se joindre aux efforts visant à faire du Kosovo un endroit plus sûr et meilleur pour tous. C'est, après tout, l'objectif que nous partageons tous.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de cette occasion

d'exprimer la gratitude des États-Unis à M. Steiner, Représentant spécial, et de le remercier d'avoir dirigé la Mission des Nations Unies au Kosovo au cours des 18 derniers mois. Le débat d'aujourd'hui, le rapport de M. Steiner et les observations des membres du Conseil montrent très clairement les progrès réalisés en un an et demi grâce à ses efforts et à ceux de ses collègues au Kosovo. Nous l'en félicitons.

Il reste bien entendu beaucoup à faire. Nombre des points soulevés ont déjà été évoqués dans d'autres déclarations : sécurité, privatisation, investissements, relance de l'économie, retours. Tout cela est encore au programme, mais de bonnes bases ont été posées pour favoriser des progrès. Les institutions provisoires d'administration autonome, notamment l'Assemblée du Kosovo, doivent s'attacher à traiter de questions qui relèvent du mandat constitutionnel et à adopter une législation pour le bien de tous les Kosovars. Des actions symboliques qui créent des divisions n'améliorent aucunement les conditions matérielles des Kosovars et exacerbent les relations entre les communautés. C'est le dialogue entre les communautés qui doit tracer l'avenir, et non pas des appels à des approches mutuellement exclusives. Nous aussi sommes particulièrement heureux de constater que le 2 juillet, un appel sans précédent a été lancé aux minorités pour qu'elles reviennent vivre en paix au Kosovo.

Nous avons fermement appuyé les efforts faits par M. Steiner pour que Belgrade et Pristina entament un dialogue sur des questions pratiques d'intérêt mutuel, notamment les questions définies dans le Document commun. Comme cela est indiqué dans le rapport de juin (S/2003/675) du Secrétaire général, les responsables de Belgrade et de Pristina ont déjà pris des contacts de travail. Cet effort doit être élargi par les deux parties. Concrètement, nous engageons tout particulièrement Belgrade à reconnaître les plaques d'immatriculation du Kosovo et à encourager les Serbes du Kosovo à faire immatriculer leurs véhicules auprès de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Le processus de transfert de tous les pouvoirs non-réservés aux institutions provisoires d'ici la fin de l'année est une mesure importante pour la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Nous sommes heureux que la MINUK avance dans l'élaboration d'un plan de travail portant sur les critères, comme l'a demandé le Conseil en février. Les États-Unis, pour

leur part, offrent une assistance technique pour la mise au point de ce plan, estimant qu'il s'agira là d'un élément majeur qui aidera les institutions provisoires à définir ce qu'elles doivent faire pour créer une société pluriethnique dotée d'une économie de marché fonctionnelle.

Il est toujours important de s'attacher aux normes avant le statut et c'est à partir de là que l'on progressera. Les normes définissent le cadre d'un avenir meilleur pour tous les Kosovars, et la MINUK et le successeur de M. Steiner bénéficieront, dans leurs efforts, du plein appui de mon gouvernement.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à féliciter votre pays, Madame la Présidente, de présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. La délégation chinoise appuiera pleinement votre travail. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier la délégation russe d'avoir présidé le Conseil le mois dernier. Je remercie l'Ambassadeur Lavrov du savoir-faire diplomatique qui a permis au Conseil de mener ses travaux à bien le mois dernier.

La délégation chinoise remercie le Secrétaire général pour son rapport (S/2003/675) et M. Steiner pour son exposé. Au cours de l'année écoulée, M. Steiner a dirigé inlassablement les efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour rétablir la stabilité sociale et le développement économique au Kosovo, et nous l'en remercions.

C'est avec plaisir que nous constatons qu'au cours de ces derniers mois, la situation au Kosovo s'est améliorée. Le Conseil de transition fonctionne. Le Service de police du Kosovo a mis en place une unité de lutte contre le crime organisé. La MINUK a décidé de mettre en place un conseil spécial chargé de suivre le Corps de protection du Kosovo. Voilà qui mérite d'être salué.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés de la lenteur des progrès en matière de réconciliation nationale et de mise en place d'une société pluriethnique au Kosovo. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport, la violence et les crimes contre les minorités continuent de sévir. Les minorités ethniques, les Serbes en particulier, constatent qu'il est encore difficile pour elles de se voir garantir la liberté de circulation et le retour en masse dans leur patrie. Elles sont encore confrontées à des obstacles pour ce qui est de l'utilisation de leur langue

et de la participation à la politique et à la vie publique. Pour que le Kosovo devienne une société vraiment démocratique et tolérante, il faudrait que cette situation change au plus vite.

Nous avons pris note de ce qu'hier, les dirigeants serbes du Kosovo ont convié toutes les personnes déplacées et tous les réfugiés à regagner leurs foyers. Nous en avons pris note et nous espérons que les parties concernées prendront des mesures concrètes pour que tous les réfugiés et les personnes déplacées puissent réintégrer leurs foyers rapidement et dans des conditions décentes.

Le règlement de la question du Kosovo dépendra en fin de compte du dialogue et de la coopération entre le Gouvernement de la Serbie-et-Monténégro et les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo. Nous nous félicitons de la volonté de coopérer manifestée par les dirigeants des deux parties. C'est un signe positif. Nous espérons qu'avec l'appui de la communauté internationale, les deux parties maintiendront le dialogue et trouveront graduellement une bonne solution aux questions en suspens afin de parvenir à une paix, une stabilité et un développement à long terme au Kosovo.

La Chine s'est toujours préoccupée de la situation au Kosovo et dans la région des Balkans en général. Le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Chine se rendra bientôt en Serbie-et-Monténégro et il ira au Kosovo pour prendre contact avec les parties locales. Nous continuerons nos efforts pour la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser nos sincères félicitations ainsi que nos vœux de plein succès à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci, et vous assurer de la pleine coopération de la délégation pakistanaise. Je profite également de l'occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Lavrov et à la délégation russe, qui ont assumé la présidence avec brio le mois dernier.

Nous saluons la présence de M. Steiner parmi nous. Nous le remercions de son exposé et regrettons que ce soit son dernier exposé au Conseil dans ses fonctions actuelles. Nous espérons que ce ne sera pas sa dernière apparition dans cette salle.

Bien qu'il nourrisse sa propre opinion sur l'approche des normes contre le statut, le Pakistan a toujours apporté – et il continuera de le faire – un appui constant à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans ses efforts pour mettre en oeuvre les résolutions du Conseil, notamment la résolution 1244 (1999).

S'agissant de la situation au Kosovo, je limiterai mes observations à certains points clés du rapport du Secrétaire général.

Premièrement, nous nous félicitons du transfert aux institutions provisoires du Kosovo de certaines des responsabilités non réservées qui figurent au chapitre 5 du Cadre constitutionnel. De plus, nous notons avec satisfaction que la fonction publique du Kosovo prend ses décisions en toute transparence, sans exclusive et de façon responsable en ce qui concerne la mise en oeuvre de ces nouvelles responsabilités.

Deuxièmement, nous nous félicitons des signes encourageants qui témoignent de la volonté accrue des dirigeants du Kosovo de soutenir le retour des réfugiés. Nous notons, toutefois, qu'il faut faire davantage pour que cet engagement se transforme en un appui solide au processus de retours de la part de toutes les institutions provisoires du Kosovo. À cet égard, nous saluons la lettre ouverte qui a été publiée hier.

Troisièmement, nous appuyons l'initiative prise par M. Steiner de nouer un dialogue entre Belgrade et Pristina autour des questions pratiques, et nous félicitons des signes positifs exprimés de part et d'autre en vue d'engager ces pourparlers.

Enfin, nous convenons avec le Secrétaire général que l'instauration de l'état de droit reste un défi crucial. Les efforts assidus de la MINUK sous la direction de M. Steiner et de son prédécesseur ont permis d'accomplir beaucoup de choses. Cependant, un travail encore plus important reste à faire pour consolider ces résultats.

De l'avis général, le dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUK fait office de bulletin de notes de M. Steiner. Étant donné les conditions difficiles et l'environnement politique qui règnent au Kosovo, les résultats de M. Steiner sont excellents. Néanmoins, il ne faut pas que les récentes réalisations de la MINUK nous fassent oublier les problèmes qui demeurent. Nous déplorons la méfiance et la division qui règnent au Kosovo, de même que l'absence de coopération

entre les communautés. Nous déplorons également la mise en place d'institutions parallèles. Là où des ponts sont à bâtir, il n'y a pas de place pour les badauds.

Nous condamnons toutes les violences, passées ou présentes, à l'encontre des civils. L'impunité ne saurait être tolérée. Nous demandons instamment la levée de tous les obstacles au droit des réfugiés de regagner leur foyer dans la paix, en toute sécurité et dans la dignité. Nous pensons que le Kosovo ne pourra pas se remettre totalement de la situation actuelle sans assistance continue à sa croissance économique et à son développement. Tels sont les défis qu'il nous reste à relever.

Je conclurai en adressant mes meilleurs voeux de succès à l'Ambassadeur Steiner et en lui souhaitant bonne chance dans ses prochaines fonctions importantes.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Soyez assuré que nous appuierons pleinement toutes les actions que vous entreprendrez pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous remercions l'Ambassadeur Lavrov et la délégation amie de la Fédération de Russie pour les efforts qu'ils ont déployés le mois dernier afin de mener à bien les travaux du Conseil.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Michael Steiner. Nous avons écouté avec intérêt son exposé liminaire, très complet et fourni sur tous les aspects de la situation au Kosovo. Il nous a, en particulier, présenté de façon détaillée les succès remportés au cours des 18 mois écoulés ainsi que les écueils qui subsistent à la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). La délégation de la République arabe syrienne tient à dire une nouvelle fois à M. Steiner combien elle apprécie les efforts qu'il a déployés pour obtenir la libération des prisonniers et pour relancer le processus politique au Kosovo, étapes nécessaires à la mise en place des institutions civiles. Nous sommes d'accord avec M. Steiner sur le fait que la lettre ouverte adressée à toutes les personnes déplacées et à tous les réfugiés du Kosovo ainsi que les espoirs et les objectifs qu'elle contient revêtent un caractère positif.

Ma délégation se félicite du rapport (S/2003/675) sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK),

que le Secrétaire général a soumis en application de la résolution 1244 (1999) et dont nous sommes saisis.

Ma délégation salue le transfert des pouvoirs aux institutions provisoires, conformément au chapitre 5 du Cadre constitutionnel. Cela va renforcer les pouvoirs de ces institutions provisoires et leur permettre d'assumer de nouvelles responsabilités. Le Gouvernement du Kosovo a adopté 27 décisions à cet égard, dont 12 concernant la législation, pendant la période considérée dans le rapport. L'Assemblée du Kosovo a considérablement progressé s'agissant de soumettre au Représentant spécial du Secrétaire général les lois devant être promulguées après révision. De même, les conseils municipaux ont consenti d'importants efforts pour adopter des lois, processus auparavant très lent.

Nous devons également protéger les groupes de personnes vulnérables et les femmes, et encourager leur participation à la vie publique, conformément au plan de « représentation proportionnelle des communautés », qui a été présenté l'an dernier par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Premier Ministre du Kosovo.

Ma délégation réaffirme la nécessité de poursuivre le dialogue entre Belgrade et Pristina autour des questions pratiques en suspens. Nous constatons avec satisfaction que le Bureau de liaison des Nations Unies à Belgrade est entré en activité le 1er juillet 2003.

En outre, ma délégation appuie les observations faites par le Secrétaire général dans son rapport, selon lesquelles les défis qui incombent à la Mission au Kosovo doivent être relevés suivant le principe « normes avant le statut », comme l'a expliqué M. Steiner.

En dernier lieu, ma délégation sait gré à M. Steiner des importants efforts qu'il a consentis ainsi que de sa contribution à la MINUK. Nous le félicitons des progrès enregistrés au cours de son mandat et nous lui souhaitons plein succès dans les tâches qui l'attendent lorsqu'il aura achevé sa tâche de Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo.

M. Tidjani (Cameroun) : Je voudrais vous réitérer, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours et redire toute notre appréciation à l'Ambassadeur Lavrov et à

son équipe pour la maestria avec laquelle ils ont dirigé nos travaux en juin dernier.

Je voudrais remercier également M. Michael Steiner de son exposé liminaire, qui apporte davantage d'éclaircissements sur de nombreux points du dernier rapport du Secrétaire général sur le Kosovo. Ce rapport ainsi que la présentation liminaire et complémentaire de M. Steiner nous proposent quatre ans après l'adoption de la résolution 1244 (1999), un bilan exhaustif des efforts déployés par l'ONU et toute la communauté internationale pour normaliser la situation au Kosovo grâce à la création et/ou à la restauration d'institutions démocratiques fonctionnelles un cadre de plus en plus sécurisé où l'on essaie d'assurer à tous, et notamment aux minorités, une participation réelle à la gestion des affaires et également de mener les réformes indispensables à la relance des activités économiques. Un tel bilan était nécessaire pour nous permettre d'évaluer l'efficacité ou la non-efficacité de la stratégie d'objectifs qui se dégage de la résolution 1244 (1999).

Ma délégation éprouve un sentiment de satisfaction. En effet, il est incontestable que des progrès importants ont été réalisés au Kosovo. Une paix relative a été retrouvée dans cette province. Des élections ont eu lieu et elles ont donné naissance à des institutions qui, comme je l'ai souligné tout à l'heure, sont plus ou moins fonctionnelles. La police du Kosovo formée par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est opérationnelle et l'économie de marché s'installe progressivement sur des bases pérennes. Le retour des populations minoritaires déplacées n'est plus un sujet tabou, au contraire : des voix s'élèvent de plus en plus publiquement en faveur de ce processus. Des contacts, bien que limités, ont pu s'instaurer entre Belgrade et les institutions provisoires du Kosovo qui, par ailleurs, poursuivent le dialogue avec la MINUK. Le Kosovo, comme le constate dans son rapport le Secrétaire général, progresse vers une autonomie substantielle et une véritable administration autonome, comme le voulait la résolution 1244 (1999).

Ces réalisations – je dirais même ces succès – à mettre à l'actif de l'ONU et de la communauté internationale tout entière restent toutefois fragiles, en raison des nombreux problèmes décrits en détail par le Secrétaire général dans son rapport – M. Steiner en a d'ailleurs évoqué quelques-uns. La persistance de ces problèmes – et ma délégation a déjà eu à le dire – découle des querelles intestines qu'alimentent les

rivalités partisans, lesquelles favorisent l'intolérance, la haine et des instincts identitaires qui, tous, débouchent sur l'insécurité, l'injustice, la violence et la haine, toutes choses qui freinent la dynamique d'un dialogue constructif et retardent le rétablissement de la confiance indispensable entre les populations kosovares.

Face à un tel tableau, comment résister au découragement? Comment persévérer dans ces efforts face aux extrémistes de tous bords qui inlassablement s'ingénient à saper les fondements d'un état de droit qu'avec patience et ténacité édifient des hommes et des femmes de bonne volonté, accourus de leurs lointains pays au chevet de nombreuses populations du Kosovo qui n'aspirent qu'à une vie normalisée. Cette aspiration permet à ces populations d'entretenir la flamme d'un espoir : vivre un jour dans une société réconciliée avec elle-même et où tous se donnent la main pour bâtir solidairement un destin commun.

Voilà pourquoi nous pensons que l'ONU et la communauté internationale tout entière doivent renforcer leur présence auprès des populations du Kosovo, pour les aider à relever les défis et à vaincre les difficultés auxquels ils doivent faire face. À ce stade, je voudrais redire l'attachement de mon pays, le Cameroun, au principe « les normes avant le statut » et lancer un appel à tous les responsables politiques et administratifs, à tous les leaders d'opinion au Kosovo ainsi qu'à la société civile de cette province, pour qu'ils s'inspirent, entre autres, du travail remarquable réalisé lors de la restructuration de la police, dont le résultat est une composition ethnique équilibrée. Il faut qu'ils évitent toute action susceptible d'enflammer les passions et de nuire par conséquent au processus d'édification d'une société civile pluriethnique et multiculturelle. Ma délégation se félicite de l'appel lancé à Pristina, hier, à un retour des personnes déplacées au Kosovo. C'est le genre de nouvelles que nous souhaiterions recevoir plus souvent.

Je voudrais, maintenant, évoquer la nécessité d'un dialogue franc et constructif avec Belgrade. C'est un dialogue essentiel. Il doit se poursuivre dans la confiance et la sérénité, dans le respect du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Enfin, je tiens à rendre un hommage mérité au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner, pour son abnégation, son impulsion, sa détermination à

mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999), le dévouement sans failles avec lequel il s'est attaché à faire revivre les valeurs humaines fondamentales que sont la tolérance, le respect de l'autre et l'acceptation de la différence. Je voudrais également adresser les remerciements de ma délégation à toute son équipe qui, avec courage et intelligence, s'emploie à aider les populations du Kosovo à s'inventer des rapports nouveaux à travers des structures inédites, avec pour objectif final le règne de la paix, de la stabilité, de la concorde et de la prospérité pour tous.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Je vous prie d'agréer nos félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil. Vous pouvez compter à cet égard sur tout notre appui et sur notre entière coopération. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Lavrov et la délégation russe pour l'excellent travail qu'ils ont accompli à la présidence du Conseil au mois de juin.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo de son exposé très complet sur la situation dans le territoire. Nous félicitons M. Michael Steiner du travail exceptionnel qu'il a accompli à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), dont les réalisations remarquables permettent de jeter les fondements d'une définition du statut futur. Nous continuons à suivre de près la situation au Kosovo et les progrès accomplis depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999) et à cet égard, nous aimerions faire les observations suivantes.

Nous reconnaissons que le Kosovo a encore un long chemin à parcourir avant de parvenir à édifier des institutions démocratiques multiethniques et multiculturelles fonctionnelles permettant la pleine participation des minorités, qui font partie intégrante du tissu social du Kosovo. Le transfert de responsabilités entre la Mission et les institutions provisoires représente une évolution encourageante vers la mise en place d'un gouvernement autonome, en dépit de la fragilité de ces institutions.

D'après le rapport du Secrétaire général, l'Assemblée de Kosovo a amélioré ses résultats opérationnels de façon significative. L'adoption de plusieurs lois et une apparente compréhension des limites législatives dans le cadre des responsabilités déterminées par le Cadre constitutionnel, illustrent la qualité accrue de son travail.

Une question fondamentale est la primauté du droit en tant que préalable à la réalisation d'un État démocratique, impliquant le respect des droits humains fondamentaux et des libertés. À cet égard, nous condamnons fermement les actes de violence commis contre des membres de la communauté serbe et en particulier les meurtres qui ont eu lieu le mois dernier à Obilic.

Nous prenons note du nombre croissant de retours de membres minoritaires, reflétant l'engagement accru des autorités locales et le renforcement de structures facilitant les retours. Nous partageons pleinement l'avis exprimé dans le rapport du Secrétaire général, selon lequel

« les retours et les réinsertions ne peuvent réussir, et ne seront viables à terme, que s'il y a une authentique volonté de la part de l'ethnie majoritaire et des ethnies minoritaires de travailler ensemble » (*S/2003/675, par. 63*)

et avec un sens commun des objectifs.

Nous exhortons les dirigeants du Kosovo à assurer la revitalisation nécessaire du processus de paix dans toutes ses dimensions en vue de mettre en place le cadre convenu. Nous jugeons fondamental qu'un dialogue constructif sur les mesures concrètes d'intérêt commun entre Belgrade et Pristina soit renforcé et élargi aux questions politiques, et que des résultats concrets puissent être obtenus.

Nous encourageons la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et le Représentant spécial à maintenir leur position constante et à continuer de travailler à la réalisation des objectifs fixés dans la résolution 1244 (1999) et le Cadre constitutionnel.

Je terminerai en redisant que le principe des « normes avant le statut » nous paraît être une stratégie cohérente pour tracer l'avenir de Kosovo. Nous encourageons toutes les parties concernées par le processus à travailler pour la paix et la stabilité en vue de créer une société multiethnique et démocratique ouverte à toutes les populations et communautés ethniques du Kosovo.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Espagne.

Je remercie M. Steiner de sa déclaration exhaustive. L'Espagne appuie pleinement la déclaration qui sera faite un peu plus tard par le représentant de l'Italie.

La conclusion principale du sommet de Thessaloniki a été que l'Europe resterait incomplète sans les Balkans et que le Kosovo doit être intégré au sein des Balkans et les Balkans au sein de l'Union européenne. À cette fin, il faudrait que la démocratie, la tolérance, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme prévalent.

En dépit de certains progrès, le Kosovo est encore loin d'avoir réalisé ces objectifs. Nous sommes préoccupés par l'absence de sécurité et surtout par les attaques visant des minorités. Ces attaques entravent le retour des personnes déplacées et des réfugiés, un élément vital à la création d'une société réellement multiethnique.

Les Institutions provisoires doivent se consacrer exclusivement aux questions qui relèvent de leurs prérogatives et qui touchent l'ensemble de la population du Kosovo. Le transfert de compétences doit être graduel et tenir compte de la capacité réelle des Institutions à exercer leurs responsabilités.

L'Espagne continue d'être préoccupée par l'attitude des dirigeants albanais du Kosovo qui, publiquement, adoptent des positions contraires à la résolution 1244 (1999). En outre, il est nécessaire d'encourager une participation plus active des Kosovars non albanais aux travaux de l'Assemblée et du Conseil de transition.

Nous condamnons par ailleurs toute tentative de créer des institutions monoethniques et nous appelons au démantèlement des structures administratives parallèles. À cet égard, nous demandons à M. Steiner d'expliquer les détails du plan d'action que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo prépare pour faire face à la question des structures parallèles.

L'Espagne souhaiterait voir la confirmation concrète de la réponse positive à l'appel fait à Thessaloniki en vue d'un dialogue entre Belgrade et Pristina. Enfin, nous espérons que les dirigeants des deux parties initieront ce dialogue sur les questions concrètes dans un esprit constructif et ce, dans les meilleurs délais possibles.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Serbie-et-Monténégro.

M. Sahovic (Serbie-et-Monténégro) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet et vous remercier d'avoir convoqué cette réunion. Je voudrais également exprimer la gratitude de ma délégation à la présidence russe, pour le travail réalisé le mois dernier.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour son rapport et remercions son Représentant spécial, M. Michael Steiner, pour son exposé d'aujourd'hui – le dernier en cette qualité. Je voudrais lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles et importantes fonctions.

Il y a trois semaines, nous avons eu l'occasion d'analyser la situation au Kosovo-Metohija après quatre années de présence internationale. Malheureusement, notre analyse diffère de celle que nous venons d'entendre de la part de M. Steiner, mais cela est peut-être compréhensible. Pour décrire la situation difficile dans la province, il nous paraît suffisant de citer le récent rapport de la mission de décentralisation du Conseil de l'Europe, indiquant que le climat politique au Kosovo semble actuellement pire qu'il ne l'a été depuis 1999. Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui souligne également les conditions peu satisfaisantes sur le terrain.

Mais nous ne voyons pas exactement ce que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) envisage de faire pour faire face à ces difficultés. La Mission a naturellement entamé une phase délicate et attend par ailleurs un nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. Mon pays espère que la nomination surviendra bientôt vu qu'il y a encore beaucoup de travail à faire avant l'amélioration éventuelle de la situation.

À cette occasion, je voudrais préciser certaines des mesures qui nous paraissent devoir être prises le plus rapidement possible.

Le rapport du Secrétaire général indique que le transfert des responsabilités aux Institutions provisoires se fait à un rythme qui tient compte de leur capacité à assumer des responsabilités supplémentaires, mais l'analyse du fonctionnement de

ces Institutions dans la plupart des cas ne montre pas de résultats satisfaisants pour ce qui est de leurs fonctions essentielles.

Il est donc nécessaire de définir des critères transparents pour évaluer les capacités des Institutions provisoires à assumer les tâches qui leur sont confiées durant cette phase, ainsi que des critères et un calendrier pour exercer de nouvelles responsabilités. Comme certains membres du Conseil l'ont déjà proposé, un lien clair doit être établi entre les résultats et les progrès dans le transfert des responsabilités. Cela aiderait le processus d'instauration d'une bonne gouvernance dans la Province.

Les tentatives persistantes de l'Assemblée du Kosovo-Metohija d'outrepasser ses compétences est une question politique grave qui a besoin d'être traitée de façon effective. L'obligation redditionnelle est nécessaire dans les cas de violations répétées du cadre juridique existant dans la province et en particulier de la résolution 1244 (1999). La MINUK doit prendre des mesures claires et concrètes pour empêcher la répétition de ces tentatives. Les déclarations de condamnation de la MINUK ne suffisent pas pour mettre fin à cette pratique.

Les droits humains fondamentaux et des minorités – y compris le droit des minorités à utiliser leur langue, à accéder aux études, aux soins et à l'emploi – doivent être respectés de façon plus vigoureuse qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. Nous attendons de la MINUK, dans le cadre de sa responsabilité globale pour la province, qu'elle assure scrupuleusement l'exercice de ces droits.

La majorité doit être tenue responsable du respect de la résolution 1244 (1999) et de l'établissement des valeurs d'une société démocratique et multiethnique; sinon, il sera difficile d'espérer des plus vulnérables, les minorités, qu'elles n'attendent pas une aide d'ailleurs ou n'essaient pas de créer leurs propres institutions.

L'enquête sur le triple meurtre du 4 juin à Obilic n'a donné lieu à aucun résultat, tout comme les nombreuses atrocités que le Conseil pourrait devoir rappeler.

Une présence plus visible de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et de la MINUK dissuaderait les attaques potentielles contre les membres des groupes minoritaires ainsi que contre leurs sites historiques. Il y

a quelques jours seulement, l'église orthodoxe de Saint Nicolas a été attaquée à coups de pierre pour la deuxième fois en l'espace d'un mois et pour la sixième fois en un an. En outre, le cimetière orthodoxe de Kosovska Vitina a été à nouveau profané.

L'adoption de mesures sérieuses et vigoureuses par la police afin d'appréhender les responsables de tous les crimes, y compris les crimes à caractère ethnique, est une condition *sine qua non* pour asseoir la primauté du droit au Kosovo-Metohija. La nécessité de traduire les criminels en justice a été présentée comme l'une des conditions préalables à la réconciliation dans tous les lieux de crise partout dans le monde. Le Kosovo-Metohija ne fait certainement pas exception.

Le Corps de protection du Kosovo (CPK) est un problème qui exige lui aussi une action ferme. Le rapport du Secrétaire général (S/2003/675) fait état d'un lien entre le CPK et l'organisation terroriste, l'Armée nationale albanaise. Toutefois, le chef du CPK n'a nullement souffert du fait qu'il accueille un nombre encore inconnu de terroristes dans cette organisation soi-disant civile. Nous attendons qu'une enquête approfondie, rapide et transparente soit menée sur la composition du CPK et sur ses activités.

Sans une avancée décisive concernant la création d'un environnement sûr pour tous les habitants, peu d'autres problèmes au Kosovo-Metohija pourront être résolus. Nous demandons, par conséquent, au Conseil de revoir attentivement son projet de réduire les effectifs de la Police de la MINUK. Il apparaît aussi clairement que le nombre de juges internationaux n'est pas suffisant. Si l'on veut que l'instauration de la primauté du droit soit un objectif réaliste, leur nombre devra être augmenté et non diminué.

Continuer de ne pas s'attaquer pleinement aux questions de sécurité constituera également un obstacle majeur au succès des différentes initiatives visant à donner une impulsion au processus des retours, tel que le programme de retours accélérés. Une stratégie des retours viable exige la pleine coopération des institutions provisoires qui, comme l'indique le rapport, n'existe pas jusqu'à présent. La MINUK doit faire valoir cette responsabilité, y compris les conditionnalités, de manière plus vigoureuse aux institutions provisoires.

Nous prenons note de l'appel des dirigeants du Kosovo-Metohija en faveur du retour des personnes déplacées. Il aurait pu être considéré comme de bonne

foi s'il s'était accompagné des garanties au droit fondamental à la vie pour les membres des groupes minoritaires. Une déclaration d'intention de travailler avec les représentants élus des minorités paraît bien vide aux côtés de l'affirmation explicite que la sécurité de personne ne peut être garantie. Cet appel dit, entre autres choses, « nous ne pouvons garantir un emploi à personne et nous ne pouvons assurer la sécurité de personne ».

Outre ces priorités, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général aura à se pencher sur la question des normes dont le Conseil a demandé le respect tant de fois. La nécessité évidente de rendre les critères opérationnels pour appliquer ces normes a aussi été invoquée dans cette salle. Nous comptons que des indicateurs clairs seront définis pour mesurer les progrès réalisés par les institutions provisoires, ainsi que par la MINUK, vers la réalisation de l'ensemble des huit normes.

La décentralisation est aussi une entreprise de grande importance stratégique, et nous espérons que le nouveau Représentant spécial la poursuivra énergiquement. Nous examinons actuellement le rapport détaillé de la mission du Conseil de l'Europe chargée de s'occuper de cette question. Mon gouvernement espère qu'il aura, dans un proche avenir, la possibilité de débattre de manière approfondie de ce sujet aussi bien avec le Conseil de l'Europe qu'avec la MINUK.

En ce qui concerne la question de la privatisation, je voudrais informer le Conseil que nous avons récemment reçu du Conseiller juridique de l'ONU une réponse à notre demande d'explication de la base juridique du règlement No 2003/13, connue sous le nom de réglementation de l'utilisation des sols. Compte tenu, en particulier, du fait que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et chef du pilier « Union européenne » de la MINUK a récemment estimé que ce règlement revêtait une importance critique pour l'avenir politique de la province, nous espérons que le Conseil consacrera davantage d'attention à cette question, comme cela a été proposé lors du dernier débat en date sur cette question (cf. S/PV.4770). Nous avons la ferme conviction qu'un processus aussi important que la privatisation ne devrait pas, dès son lancement même, être entaché de doutes quant à sa légalité. C'est pourquoi nous sommes disposés à avoir une discussion constructive avec la MINUK sur ce sujet.

Avec la nomination d'un nouveau Représentant spécial, nous nous attendons à une amélioration rapide de notre coopération avec la MINUK. Nous estimons que le document commun de novembre 2001 et l'existence du Groupe de travail de haut niveau continuent de fournir le meilleur cadre directeur; ceci ne veut nullement dire que nous avons l'intention de rechercher un « cogouvernement » avec la MINUK, mais montre simplement que nous sommes prêts, sans réserve, à contribuer à améliorer la situation.

Enfin, permettez-moi, Monsieur le Président, de réaffirmer notre position concernant le dialogue avec Pristina. Voilà un certain temps déjà que mon pays ne cesse d'exprimer sa volonté d'entamer un tel dialogue. Aujourd'hui, il semble que les efforts nourris de la communauté internationale pour persuader Pristina d'accepter des pourparlers sur les questions pratiques aient porté leurs fruits. Nous estimons que ce dialogue devrait se concentrer sur les questions telles que la sécurité, les retours, l'énergie et le transport. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et les membres du Groupe de contact qui sont disposés à le faire participeront au processus afin de créer les mécanismes garantissant à la fois le caractère constructif de ce dialogue et la mise en oeuvre efficace des mesures qui y seront convenues.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Italie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays en cours d'adhésion à l'Union – Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie –, les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à ces fonctions et de vous souhaiter plein succès durant votre mandat. Je voudrais également adresser mes félicitations au Président précédent, le Représentant permanent de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Lavrov, pour son excellent travail.

Nous nous félicitons de l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Michael Steiner, et nous voudrions lui exprimer notre sincère reconnaissance pour le travail qu'il a accompli pour réaliser la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Le vif attachement de l'Union européenne à la région aux Balkans occidentaux a été confirmé lors du Sommet entre l'Union européenne et les pays des Balkans occidentaux, tenu à Thessalonique le 21 juin. À cette occasion, le Conseil européen, comme cela a été rappelé ici, a réaffirmé qu'il était déterminé à soutenir pleinement la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, qui feront partie intégrante de l'Union européenne dès qu'ils répondront aux critères établis. Le processus de stabilisation et d'association de l'Union, enrichi des instruments inspirés de la stratégie d'élargissement, sera au centre de notre action, dont le rythme dépendra de la détermination de chacun des pays concernés d'introduire et de mettre en oeuvre les réformes nécessaires. La Déclaration de Thessalonique et l'Agenda pour les Balkans occidentaux, adoptés au Sommet, constitueront le cadre du parcours vers l'adhésion à l'Union européenne. Il reviendra à la présidence italienne de commencer à traduire en actions concrètes les engagements politiques pris par l'Union européenne à Thessalonique.

L'Union européenne fera en sorte que les perspectives européennes du Kosovo ne soient pas ralenties par la question du statut final. Mais, avant cela, un Kosovo démocratique, multiethnique et multiculturel, respectant pleinement la primauté du droit et les droits de l'homme et des minorités, devra être édifié. À cette fin, l'Union européenne et les pays des Balkans occidentaux ont réaffirmé dans la Déclaration du Sommet de Thessalonique leur appui à la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) et à la stratégie des « normes avant le statut », qui demeurent les fondements de la politique de l'Union européenne au Kosovo.

Dans ce contexte, comme le Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'a indiqué dans son rapport du 26 juin (S/2003/675), beaucoup reste à faire pour s'assurer que cet engagement se traduit bien en mesures concrètes facilitant les retours, dans l'ensemble des institutions provisoires du Kosovo. L'Union européenne appuie le redressement et le développement économique du Kosovo, et elle confirme sa détermination à lancer le

processus de privatisation. L'Union européenne se félicite aussi de la volonté exprimée par les dirigeants de Belgrade et de Pristina d'entamer un dialogue direct sur les questions pratiques d'intérêt mutuel, et elle espère que ce dialogue pourra démarrer le plus tôt possible.

La stabilité politique au Kosovo exige des institutions locales, démocratiques, stables et fonctionnelles. Nous appuyons donc pleinement le transfert des compétences aux institutions provisoires, tel qu'énoncé au chapitre 5 du Cadre constitutionnel, en tenant compte de la capacité des institutions à les assumer. Notre objectif commun est d'édifier des institutions efficaces, transparentes et responsables au bénéfice de toutes les communautés en respectant les obligations découlant de la résolution 1244 (1999) et le Cadre constitutionnel sans préjuger du statut futur du Kosovo.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance publique sur la situation au Kosovo. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Michael Steiner, de son exposé. Je voudrais saisir cette occasion pour lui rendre hommage pour les succès obtenus au cours de son mandat et exprimer l'espoir que son successeur soit nommé le plus rapidement possible.

Puisque l'instabilité constante au Kosovo pourrait avoir des effets négatifs sur la sécurité et le développement économique des zones voisines, assurer la stabilité et la prospérité du Kosovo revêt une importance vitale pour l'ensemble de l'Europe du Sud-Est. C'est dans cet esprit que le Gouvernement japonais a appuyé le processus de mise en oeuvre de la paix, conformément à la résolution 1244 (1999).

Grâce aux efforts de M. Steiner et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le Kosovo a enregistré des progrès importants. Cependant, de grandes difficultés restent à surmonter – y compris le renforcement de l'état de droit, en particulier eu égard à l'amélioration de la sécurité et de la libre circulation pour tous et à la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays – avant que l'objectif de

la mise en place d'une société démocratique et multiethnique ne puisse être atteint, une société dans laquelle les droits humains fondamentaux de toutes les personnes soient respectés indépendamment de leur origine ethnique et dans laquelle toutes les communautés puissent prendre part sur un pied d'égalité au processus politique. Il importe donc à ce stade d'oeuvrer sans relâche à relever ces défis plutôt que de débattre hâtivement du statut futur du Kosovo.

Mon gouvernement a appuyé le principe « les normes avant le statut » prôné par le Représentant spécial, et espère que les institutions provisoires déploieront d'autres efforts pour résoudre ces problèmes.

Deux questions principales doivent être résolues pour relever ces défis : le transfert des responsabilités de la MINUK aux institutions provisoires et l'instauration d'un dialogue entre les institutions provisoires du Kosovo et le Gouvernement de la Serbie-et-Monténégro. Nous appuyons le principe préconisé par le Secrétaire général d'un transfert progressif, compte tenu des capacités réduites des institutions provisoires et de la nécessité qu'elles soient tenues responsables vis-à-vis de la population du Kosovo. Quant au dialogue entre Pristina et Belgrade, mon gouvernement se félicite de ce qu'à l'occasion du Sommet de Thessalonique de l'Union européenne pour les Balkans occidentaux, les dirigeants des deux parties ont convenu de tenir des pourparlers sur des questions pratiques. Nous espérons que ces pourparlers directs commenceront bientôt et qu'un dialogue constructif s'engagera.

La violence et la criminalité organisée au Kosovo ont non seulement transformé la région en un foyer de trafic d'armes illicites et de crimes à motivation ethnique, mais elles ont également eu un effet préjudiciable sur l'ensemble de l'économie. Les incidents liés à la sécurité, tels que les meurtres à Obilic et l'attentat à l'explosif contre le pont ferroviaire de Zvecan, risquent de saper le processus de réconciliation au Kosovo, processus auquel nous oeuvrons tous. Il importe donc que la communauté internationale prête son assistance à la réconciliation ethnique, y compris au moyen de fonds consacrés à l'élimination de la criminalité organisée et de nouvelles mesures pour améliorer la situation en matière de sécurité. Le Gouvernement japonais a précédemment offert une aide humanitaire et à la reconstruction dans des domaines divers – notamment le retour des réfugiés

et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, le logement et l'électricité – et a récemment décidé de contribuer au programme de contrôle des armes légères au Kosovo et au projet visant à assurer la réconciliation à Obilic.

Pour terminer, je voudrais assurer le Conseil que le Japon reste déterminé à poursuivre sa contribution positive à la stabilité et à la prospérité du Kosovo.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nesho (Albanie) (*parle en anglais*) : Notre délégation se félicite de la présence du Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Steiner, à la séance toute particulière d'aujourd'hui.

D'emblée, je voudrais exprimer l'appui de la délégation albanaise au rapport du Secrétaire général (S/2003/675) sur les processus démocratiques et d'intégration au Kosovo. Notre délégation rend hommage aux importants succès obtenus et prend note des difficultés restantes au Kosovo, toutes choses qui ont été bien décrites dans le rapport. Les problèmes concernent notamment le fonctionnement de la société multiethnique, le renforcement de l'état de droit et le retour des personnes déplacées. Il est très important que nous reconnaissons tous que des faits nouveaux encourageants sont indéniablement survenus au Kosovo bien que les progrès réalisés n'aient pas été à un niveau comparable dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Dans notre évaluation des progrès, nous partageons les avis et les préoccupations tant de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) que des représentants locaux selon lesquels des problèmes persistent et des questions méritent un engagement sérieux. Le renforcement des institutions démocratiques et le respect des normes régissant une société multiethnique, la promotion d'une économie de marché stable et développée, le retour des personnes déplacées, une coopération régionale accrue ainsi que les processus d'intégration européenne restent les défis principaux qui exigent l'attention des autorités dirigeantes du Kosovo.

Les progrès et les succès obtenus au Kosovo reflètent l'immense contribution de M. Steiner, l'Administrateur de la MINUK durant son mandat.

Grâce à sa vision, à ses capacités en tant qu'homme politique chevronné et à sa détermination à soulever les questions pressantes au moment voulu, il a réussi à mettre en oeuvre la politique de la communauté internationale et à s'acquitter de son importante mission au Kosovo. Nous le remercions du rôle dirigeant qu'il a joué.

Le Gouvernement albanais rend hommage aux succès considérables remportés par la MINUK et son Administrateur, M. Steiner, pour les efforts qu'ils ont notamment déployés pour mettre en place et faire respecter les institutions provisoires du Kosovo, pour tenir au niveau local des élections démocratiques réussies ainsi que pour lancer et mettre en oeuvre le processus de transfert des pouvoirs aux institutions provisoires du Kosovo.

Notre gouvernement a appuyé l'initiative du Représentant spécial du Secrétaire général d'institutionnaliser l'inclusion et la participation active du Kosovo aux processus démocratiques et d'intégration. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage en particulier à la participation des représentants des institutions du Kosovo au Sommet de l'Union européenne tenu à Thessalonique (Grèce). Nous sommes d'avis qu'une politique inclusive et intégrée devrait être poursuivie et que la tendance devrait être suivie dans les institutions et les organisations internationales afin qu'aucune zone des Balkans ne soit marginalisée ni isolée. De même, la même volonté devrait être manifestée pour faciliter l'intégration totale et rapide du Kosovo aux structures communes tant régionales, européennes qu'internationales.

L'instauration d'un dialogue entre Pristina et Belgrade est un élément important et indispensable pour que les normes fixées par la communauté internationale en vue de l'intégration européenne du Kosovo soient respectées. Nous sommes d'avis que tant les représentants des institutions du Kosovo que les responsables de Belgrade feront preuve de la compréhension, de la volonté et de la maturité voulues pour débattre et encourager la recherche de solutions sur diverses questions pratiques d'intérêt mutuel. Nous sommes d'avis que la médiation et l'assistance de la communauté internationale demeurent nécessaires pour assurer le succès de ce processus vital.

Il est important que ce processus progresse parallèlement à l'amélioration du dialogue

interethnique qui accélèrera le retour des personnes déplacées au Kosovo. Entre-temps, les membres des minorités devraient résister aux influences politiques et aux ingérences extérieures et se considérer comme faisant partie intégrante de la société sociale et politique pluriethnique du Kosovo.

La réalisation des normes et la définition du statut final du Kosovo, dans le respect de la volonté des peuples à l'autodétermination, sont des processus interdépendants et intimement liés. La participation de la communauté internationale devrait apporter une garantie à ces processus, l'objectif étant de favoriser une stabilité durable, un esprit de paix et de sécurité dans les Balkans occidentaux et son intégration à l'Europe.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à M. Steiner pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui lui ont été adressées.

M. Steiner (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ce qui est survenu à Obilic est un crime atroce. Un père de 80 ans, sa femme de 78 ans et leur fils de 53 ans ont été brutalisés et assassinés. Je me suis rendu sur les lieux du crime et j'ai rencontré la soeur et fille des victimes qui était arrivée ce même jour car elle comptait rentrer à Obilic où les relations intercommunautaires sont plutôt bonnes. Encouragée par les progrès accomplis, elle avait l'intention de quitter la Serbie et de rentrer à Obilic, mais voilà les circonstances dans lesquelles s'est effectué son retour. Cela a été affreux, à n'en pas douter.

Qu'a-t-on fait après Obilic? Avec l'appui des dirigeants des principales parties, la communauté a décrété que le lendemain serait une journée de deuil. Le journal télévisé de la chaîne principale, diffusé normalement de 19 h 30 à 20 heures, a consacré 20 minutes à cet incident. Tous les dirigeants du Kosovo ont clairement condamné ce crime.

Le même jour, j'ai créé une patrouille de police spéciale placée sous l'autorité d'un chef excellent, le meilleur peut-être – elle comprend 16 spécialistes de la police – pour qu'elle appréhende les responsables de ce crime. Mais nous ne devons pas oublier que la police doit agir dans le respect de l'état de droit. Elle doit respecter les conditions que nous voulons mettre en place au Kosovo. Bien entendu, il est parfois difficile, dans ces circonstances, de faire des progrès. J'espère qu'on en fera bientôt. Tout ce que je peux dire, c'est que 50 % du travail du chef de la police, Stefan Feller,

porte précisément sur cette question. Nous avons accru la présence 24 heures sur 24 de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). J'ai offert une récompense de 50 000 euros pour tous renseignements menant à la capture des auteurs de ce crime. Nous faisons vraiment tout ce qui est en notre pouvoir pour attraper le responsable, ce qui est également dans notre intérêt. Je voudrais aussi appeler toutes les personnes présentes, en particulier celles de la région, à ne pas porter de jugement prématuré sur l'issue de cette affaire et à éviter de politiser ce crime odieux.

Deuxièmement, on a mentionné le Conseil de l'Europe qui, dans son dernier rapport, a effectivement déclaré que le climat politique était très mauvais. Mais examinons les raisons citées par le Conseil de l'Europe. Selon ce dernier, les raisons expliquant ce climat politique difficile sont – oui – des déclarations faites à l'Assemblée qui ne relèvent pas du mandat de ladite Assemblée; et oui, par exemple, la résolution sur « les valeurs guerrières », résolution face à laquelle, le Conseil le sait bien, j'ai réagi.

Mais ensuite, le rapport mentionne d'autres raisons pour lesquelles le climat est si mauvais. Il mentionne une campagne électorale à Belgrade, le retrait des Serbes du Kosovo de l'Assemblée et l'inclusion du Kosovo dans le préambule de la Constitution de la Serbie-et-Monténégro. Il mentionne également un changement de politique en Serbie, les exigences constantes de partition du Kosovo, les déclarations conflictuelles des politiciens et le langage provocateur sur l'éventualité d'une reprise des hostilités.

Voilà ce que nous devons examiner : je crois que si nous voulons instaurer un bon climat politique, tous les dirigeants politiques se doivent d'oublier le passé. Je pense ici à la déclaration sur les retours que nous avons citée ici et dont un si grand nombre de membres du Conseil s'est également félicité.

Je voudrais aborder brièvement trois points soulevés par des membres du Conseil. L'Espagne tout d'abord a mentionné ce que nous faisons à propos des structures parallèles. D'un point de vue fonctionnel, les structures parallèles sont un problème essentiellement parce qu'elles continuent d'être financées. Lorsque nous avons appris que le financement extérieur des structures parallèles se faisait dans la clandestinité, le

directeur de l'administration fiscale a écrit une lettre à son homologue à Belgrade, indiquant clairement que les fonds clandestins traversant la frontière et acheminés vers le Kosovo constituaient une violation des dispositions relatives au blanchiment d'argent en vigueur au Kosovo. C'est pourquoi nous devons indiquer clairement que si des fonds non déclarés publiquement à l'institution de la MINUK continuent d'être acheminés – de l'argent clandestin qui finance les structures parallèles – nous devons réagir conformément aux dispositions de la législation sur le blanchiment d'argent.

Deuxièmement, le Mexique a soulevé la question de la politique de privatisation. L'année dernière, sur l'insistance justifiée du Conseil, après de longues négociations, nous avons fini par convenir d'un concept sur le fonctionnement de la privatisation au Kosovo, en tenant compte, premièrement, du fait que la question du statut n'a pas été réglée et, deuxièmement, du fait que personne ne sait à qui appartiennent les entreprises du secteur social. Il existe toutes sortes d'avis juridiques à ce propos. Nous étions convaincus que si nous attendions jusqu'à ce que la question soit éclaircie, toutes les entreprises du secteur social seraient dépouillées de leurs actifs et il n'en resterait plus. Nous devons faire quelque chose. Nous devons commencer par la privatisation.

Nous avons donc mis en place la législation dont avaient convenu les juristes du Siège des Nations Unies, de la Commission européenne et de la Banque mondiale. Nous avons un concept qui protège les intérêts des propriétaires éventuels des entreprises du secteur social et qui respecte le fait que la question du statut n'est pas réglée. Toutefois, la privatisation doit répondre à la question de savoir ce qu'il adviendra des sols utilisés par les entreprises du secteur social. Il ne saurait y avoir de privatisation s'il n'est pas dit quelle utilisation il sera faite des sols, lesquels constituent le bien le plus précieux. Nous avons examiné cette question difficile avec des juristes de la Commission européenne, de la Banque mondiale et, bien entendu, du Siège des Nations Unies. Nous sommes arrivés au concept selon lequel la privatisation ne s'accompagnerait pas d'un transfert de propriété des sols, mais que cela se ferait sous la forme de baux de 99 ans. Économiquement, cela équivaut à un transfert de propriété, mais il est tenu compte du fait que la question de la propriété n'a pas été réglée, tandis que

sont respectés les droits du propriétaire éventuel que l'on ne connaît pas.

Privatiser une société collective sans régler la question de savoir ce qu'il en est du terrain sur lequel elle est sise, ce n'est pas privatiser. Cela n'a aucun sens. Personne n'achètera une entreprise s'il est impossible d'utiliser le terrain sur lequel elle se trouve. Elle n'a aucune valeur sans le terrain. Nous avons donc dû régler cette question et, à mon avis, nous l'avons fait de manière satisfaisante en tenant compte du cadre juridique et des droits des propriétaires éventuels. Andy Bearpark, la figure centrale, se trouvait à Belgrade, nous en avons discuté avec le ministre compétent du Gouvernement de Belgrade et nous sommes parvenus à un accord.

Le principe dans sa version finale a été approuvé, par vote, avant promulgation du règlement, par le Comité de l'Agence fiduciaire du Kosovo (KTA), qui est compétent en la matière. Toutes les composantes ethniques sont représentées au sein du Comité, qui compte notamment un représentant serbe du Kosovo. Tous ont voté pour, y compris le Ministre de l'agriculture, qui est serbe. Nous avons procédé en toute transparence, suivant une méthode qui peut marcher pour peu que l'on veuille vraiment privatiser.

Je voudrais maintenant revenir sur le point soulevé par le représentant de la Fédération de Russie : un article publié par le journal *Bota Sot*. Cet article infamant suggérait que la Russie pourrait être à l'origine du meurtre d'Obilic, ce qui, bien évidemment, est complètement absurde. Nous avons réagi à cela. Nous avons un commissaire aux médias. Ce commissaire aux médias a appelé le journal *Bota Sot*. Résultat : l'auteur de l'article a cessé d'écrire et a été licencié de *Bota Sot*, tandis que le journal a présenté des excuses officielles au sujet de l'article. Par conséquent, si des incidents de ce type devaient se reproduire – violations des règles fondamentales de bonne conduite –, il est dans notre intérêt que les institutions interviennent et qu'il y ait une réaction appropriée de l'intérieur. C'est ce qui s'est passé en l'occurrence : l'auteur de l'article incriminé a été licencié et le journal a présenté des excuses officielles. J'espère que le représentant de la Fédération de Russie prendra note de ces mesures. Cela nous a autant préoccupés que lui. Je suis publiquement intervenu dès que j'ai vu l'article.

Alors que ma mission s'achève au Kosovo et à l'issue de la présente séance importante du Conseil, dont je remercie les membres pour leur soutien, j'aimerais faire une dernière remarque.

Quels enseignements peut-on tirer de notre expérience actuelle dans ces situations de maintien de la paix? Quels enseignements tirer de l'action qui est menée au Kosovo depuis ces quatre dernières années? Je crois que la première chose à retenir, c'est que, si l'on fait bien les choses, les efforts peuvent aboutir. Cela prendra du temps, mais on peut y arriver. Une condition préalable est que les parties puissent voir que, si nous nous efforçons de garder le cap en dépit des critiques de toutes parts, nous sommes soutenus par la communauté internationale, et surtout, dans le cas présent, par le Conseil de sécurité. Sur le terrain, nous sommes confrontés à des forces centrifuges dans la mesure où - cela ne surprendra personne - les points de vue divergent sur l'avenir du Kosovo. Face à cette situation, il est primordial de pouvoir dire que nous bénéficions de l'appui de la communauté internationale. On ne saurait surestimer la puissance que revêt le consensus général émanant du principal organe de la communauté internationale, le Conseil de sécurité. J'en ai fait l'expérience quotidienne au Kosovo et dans la région. Car, en fin de compte, nous sommes un instrument du Conseil de sécurité chargé d'exécuter ses décisions et d'atteindre ses objectifs.

Je pense que ce qui préoccupe le plus la communauté internationale, ceux qui nous donnent des directives et ceux qui nous ont déployés, c'est que, dès lors que l'on commence quelque chose, il faut aller jusqu'au bout - et je pense qu'il s'agit là de l'enseignement le plus important à tirer. Aussi, je serais très reconnaissant au Conseil d'accorder à mon successeur et à tout le personnel, qui travaille très dur sur le terrain, dans des conditions qui sont loin d'être faciles - personne ne voyant ce qui passe les samedis, dimanches et jours fériés -, un soutien identique à celui qui m'a été offert durant mes 18 mois à la tête de la Mission.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Steiner de ses précisions et de ses observations finales.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.